



Ordonnance de télécom CRTC 2010-349

Version PDF

Ottawa, le 7 juin 2010

Le Conseil **approuve de manière définitive** l'entente suivante. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à la demande.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
Sogetel inc./Bell Canada/ Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	Entente d'interconnexion et de compensation des services spécialisés	8340-B2-0036/10	le 5 mai 2010

Secrétaire général